

Mr MOUDENC a juste ouvert la séance puis est parti car il a trop à faire et n'a donc pas le temps de parler des agents placés sous sa responsabilité.

Les discussions ont tourné principalement autour de 3 points :

Primes : Très vite la collectivité a pris position pour affirmer qu'une prime sera donnée aux agents travaillant de façon effective sur le terrain dans le cadre du PCA. Un nouveau Comité Technique sera convoqué en MAI pour décider des modalités d'attribution selon le décret qui doit paraître prochainement.

La collectivité a décidé que les agents en télétravail sur des missions qui ne sont pas jugées prioritaires et en Absence pour garde d'enfants ou prophylactique n'auront rien.

Ticket Restaurant : Pour les tickets restaurants, la CGT a réitéré sa demande de maintenir les tickets restaurants pour tous les agents en Absence. Plusieurs solutions ont été proposées par la CGT et FO mais aucune retenue par la collectivité.

Les élus se cachent derrière le contrôle de l'URSAAF et d'autres excuses pour ne pas les accorder. Pourtant d'autres villes ont pris leurs responsabilités et le font.

Une sanction de plus du Président envers les agents alors que nous savons que pour beaucoup d'entre nous c'est un pouvoir d'achat nécessaire. De plus le 13 Mars une note de service annonçait le maintien des tickets restaurant pour tous, avant qu'une nouvelle note, le 31 Mars, ne dise le contraire.

Encore des économies sur le dos des agents.

Congés imposés :

La collectivité sous couvert de solidarité envers les entreprises et salariés du Privé, va déduire 5 jours aux agents en télétravail, en garde d'enfants, en absence prophylactique et en autorisation spéciale d'absence.

C'est une sanction de plus, de trop pour les agents !

La collectivité nous a dit que nous avons de la chance d'être fonctionnaires et d'avoir le maintien de salaire, que dans le privé beaucoup de salariés allaient perdre leur emploi.

Ce ne peut pas être une excuse pour mettre dans une grande précarité les agents, nous montrons tous les jours notre solidarité et notre implication pour la continuité du service public.

Les votes : **CGT - FO - SUD – FAFPT : CONTRE**

UNSA – CFTD : ABSTENTION...on vous laisse juger

Nos interventions en CT

Dossier 2 :

Ticket restaurant : nous exigeons le maintien des tickets restaurant pour tous les agents

Pas d'économie à la marge ce n'est pas le moment, c'est un pouvoir d'achat pour les agents et il ne faut pas rendre la situation encore plus précaire.

Vous vous étiez engagés dans une note de service le 13 mars puis vous faite machine arrière le 31 mars. C'est incompréhensible.

Dossier 3 :

Congés :

Nous nous opposons totalement au retrait de jours de congés pour les agents, l'ordonnance dit bien à l'article 7 « peuvent être appliquées » Il n'y a aucune obligation.

Le confinement n'est pas un congé pour l'agent ni un choix, tout comme pour les tickets restaurant, l'agent subit la situation et ne doit pas être sanctionné.

Vous ne pouvez pas dire que vous êtes dans l'accompagnement et après sanctionner.

Il n'y aurait aucun sens à prendre cette décision, ce serait de l'auto financement de la prime par nos jours de congés enlevés.

Vote CONTRE

Plus que jamais la collectivité et MOUDENC en tête, montrent le mépris qu'ils portent aux agents de Toulouse Métropole.

Les agents en télétravail qui ne sont pas sur un service prioritaire se retrouvent sans prime et avec des jours de congés enlevés, ceux qui gardent leurs enfants car les écoles sont fermées, sont touchés par le coronavirus ou en ASA car leur service est fermé, n'ont pas de ticket restaurant et 5 jours de congés en moins.

Il est intolérable de faire payer aux agents une situation qui leur est imposée !

Cette crise nous montre une fois de plus que la Direction de notre Collectivité semble mépriser les agents publics et leurs missions et se montre attentiste, souvent incompétente, toujours irrespectueuse vis à vis des agents et dans les faits incapables de les protéger correctement.

Si vous voulez plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter notre syndicat par mail ou par téléphone.

Syndicat CGT Toulouse Métropole
20 rue de l'Obélisque – 31 500 TOULOUSE

☎ 05 61 61 81 95

☎ 05 61 61 81 99

 <http://cgtcugt.com>  CGT Toulouse-Metropole
 toulousemetropolecgt@gmail.com